



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le 5 novembre 2025

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 4 novembre 2025

Présent.es pour la CFDT : Adeline Chevrier et David Mandicourt - négociateurs nationaux, Emmanuel Loesel et François Gieux - secrétaires fédéraux

Aujourd'hui, AXESS À BRILLÉ... par son manque d'ambition pour notre secteur !!

Les séances se suivent et se ressemblent en tout point.

Lors de sa déclaration liminaire du 16 octobre 2025, la CFDT faisait référence au jour de la marmotte dans Un jour sans fin, où lorsque le personnage de Bill Murray arrête d'être égoïste et s'ouvre aux autres, il sort de la boucle temporelle dans laquelle il est prisonnier. De fait, si Axess arrêtait d'agir toute seule dans son coin et s'ouvrait enfin aux OS, on sortirait de ce bourbier.

Force est de constater que ce message pas très subliminal pourtant, n'est toujours pas passé dans les oreilles des employeurs du secteur associatif. Ils n'ont de cesse encore et toujours de répéter les mêmes erreurs sans tirer profit ou enseignement des indications que nous leur donnons.

La CFDT a donc spoilé la suite du film de ces négociations sans fin. Aucune garantie de financement ne viendra rassurer les employeurs de la part de l'Etat tant que les modes de financement n'évolueront pas, et que les départements refuseront tout agrément des accords qui ne seraient pas compensés par ce même Etat à l'euro près.

Si Axess continue ainsi, la conclusion est simple : Pas de garanties, pas d'accords.

La CFDT, fidèle à sa signature de l'accord du 4 juin 2024, a rappelé la nécessité de pouvoir continuer à négocier sur l'ensemble des thématiques prévues à l'accord, en fonction des besoins du secteur. Il n'est pas acceptable qu'un seul côté de la table, celui des employeurs, puisse s'exonérer de son obligation de négocier sur les thématiques sur lesquelles ils se sont engagés en apposant leur signature. Quelle confiance pourrait-on accorder à un tel partenaire ?

La CFDT a également rappelé son engagement à faire progresser l'ensemble des garanties des salarié.es de la branche, que ce soit en termes de classification, de rémunération, de droits à une protection sociale, de temps de travail, de droit à congé, d'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore de droit syndical. Toutes ces thématiques ont déjà fait l'objet de proposition d'accords de la part de la CFDT, souvent seule et systématiquement restées sans réponse concrète de la part des employeurs.

La CFDT a aussi appuyé que son objectif n'était pas d'accabler la partie patronale mais que les faits sont têtus, en plus d'être factuels. Seule la CFDT considère que l'accord du 4 juin n'est pas caduc mais qu'il doit être aménagé par le biais d'une décision commune, selon les modalités de décision de la CPPNI. Encore une fois, cette volonté est restée lettre morte chez nos interlocuteurs.

Concernant le futur OPP, si un consensus semble se dessiner du côté des organisations syndicales, encore une fois les employeurs montrent leur volonté de rester cantonnés à leur propre texte en acceptant quelques modifications cosmétiques mais sans réel enjeu politique.

Encore une fois, la CFDT rappelle que l'enjeu est bien la sauvegarde d'un secteur mal traité par les pouvoirs publics dans un contexte budgétaire extrêmement peu porteur pour les salarié.es, dont les salaires n'évoluent plus depuis les augmentations liées au Ségur et dont les bénéfices se réduisent jour après jour.

Pour cela, il n'est pas possible de diviser par plus de deux, le nombres de séances de négociations (passage de 20 séances en 2025 à 9 en 2026). Aucune négociation n'a de chance d'aboutir dans ce cadre, eu égard aux 7 thématiques à aborder et conclure.

C'est dans cet esprit que la CFDT a proposé un accord de calendrier avec pas moins de 19 dates pour 2026, reflet de l'ambition légitime et nécessaire pour traiter de manière responsable la négociation de cette CCUE.

Le syndicalisme CFDT n'est pas un syndicalisme résigné. La CFDT n'accepte pas cette dégradation du dialogue social dans la branche et, continuera à porter HAUT ses valeurs et ses revendications pour l'ensemble des salarié.es du secteur.

Prochaine séance le 20 novembre 2025.

Ordre du jour :

- Santé au travail :
 - OPP
 - Statut des administrateurs OETH
 - Prévoyance
 - CPS
- Cotisations Retraites et catégories objectives
- Disposition concernant la formation professionnelle / reconversions professionnelles / Pro A / loi du 24 octobre 2025
- Classification / rémunération
- Politique salariale
- Durée temps de travail
- Dates Observatoire de la branche

Les négociateur.ices